

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DFPE 203 Signature de deux conventions passées avec l'association "la Maison Kangourou"(19e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement et une subvention de fonctionnement pour la création d'une multi-structure (12e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « la Maison Kangourou » ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Najdovski, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « la Maison Kangourou » ayant son siège social 50, rue d'Hauteville (10e), pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 1.247.823 euros est allouée à l'association « la Maison Kangourou » (N° ASTRE X04662/ N° SIMPA 20597) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance, d'une capacité prévisionnelle de 80 places, située 36, rue de Picpus (12e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 64, article 6574, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2011 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de fonctionnement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « la Maison Kangourou » ayant son siège social 50, rue d'Hauteville (10e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de la structure multi-accueil de petite enfance située 36, rue de Picpus (12e).

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 445.135 euros est allouée à l'association « la Maison Kangourou » (N° Astre X04662/ N° Simpa 20597) au titre de 2011.

Article 6 : la dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les années 2011 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.